

GREFFE
du Tribunal de Commerce de
ROUBAIX - TOURCOING
51, Rue du Capitaine Aubert
BP 30099
59052 ROUBAIX CEDEX 01

**CERTIFICAT
DE DEPOT D'ACTES DE SOCIETE**

Concernant :

Dépôt effectué par :

SA Conseil d'Administration
JMA NORD
184 RUE JEAN LEBAS

59150 WATTRELOS

SA Conseil d'Administration
JMA NORD
184 RUE JEAN LEBAS

59150 WATTRELOS

Numéro RCS : ROUBAIX - TOURCOING B 398 628 958

<28761/1994B00715>

Pièces déposées le 03/04/2002

Numéro : 2202030

P.V. D'ASSEMBLEE du 28/04/2001
- NOMIN. COMMISSAIRE AUX COMPTES

Le Greffier associé, J.SOINNE



DU 28 AVRIL 2001

L'AN DEUX MIL UN
Et le VINGT HUIT AVRIL à DIX heures,

Les Actionnaires de la Société **JMA NORD**, Société Anonyme au capital de 5.859.000 Francs, dont le Siège Social est à WATTRELOS, 184 rue Jean Lebas, se sont réunis audit Siège sur convocation du Conseil d'Administration.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émargée par les membres de l'Assemblée en entrant en séance.

L'Assemblée est présidée par Madame Frédérique BLOMME, Présidente du Conseil d'Administration.

Monsieur Philippe TRUFFIER et Monsieur Henri BEBEY sont appelés comme scrutateurs.

Madame Marie-Thérèse MEURISSE est désignée comme secrétaire.

La feuille de présence certifiée sincère et véritable par les membres du bureau ainsi constitué, permet de constater que les actionnaires possèdent le quorum requis par la Loi pour que l'Assemblée puisse valablement délibérer.

Madame la Présidente déclare l'Assemblée valablement constituée et dépose sur le bureau :

- La copie des envois recommandés de convocation adressés aux Actionnaires
- La copie de la lettre recommandée avec A.R. adressée au commissaire aux comptes
- Le texte des résolutions proposées
- Les documents comptables de l'exercice clos le 30 septembre 2000 : les comptes annuels et l'inventaire
- La feuille de présence à l'Assemblée
- Le rapport de gestion du conseil d'Administration
- Les rapports du commissaire aux comptes

*copie certifiée conforme
la Présidente
[Signature]*

Madame la Présidente rappelle ensuite que l'Assemblée Générale est appelée à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Rapport de gestion du Conseil d'administration pour l'exercice clos le 30 septembre 2000
- Rapports du commissaire aux comptes
- Approbation des rapports et comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000
- Affectation du résultat
- Quitus aux Administrateurs et au Commissaire aux comptes,
- Approbation des conventions visées à l'article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966
- Ratification cooptation de Madame Frédérique BLOMME aux fonctions d'administrateur
- Ratification cooptation de Monsieur Henri BEBEY aux fonctions d'administrateur
- Renouvellement du mandat du commissaire aux comptes titulaire
- Nomination d'un nouveau commissaire aux comptes suppléant
- Questions diverses

Madame la Présidente expose alors à l'Assemblée que la société n'a reçu aucune demande d'inscription de projet de résolutions à l'ordre du jour, jusqu'au 25ème jour précédant la date de l'Assemblée Générale, ni de demande de formule de procuration.

Madame la Présidente déclare encore que l'ensemble des dispositions relatives au droit d'information et de communication des Actionnaires a été respecté.

Puis, elle donne lecture du rapport du Conseil d'Administration, ainsi que des rapports du Commissaire aux Comptes.

Puis la discussion est ouverte.

Diverses observations sont échangées et personne ne demandant plus la parole, Madame la Présidente met aux voix les résolutions suivantes figurant à l'ordre du jour :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration et des rapports du Commissaire aux Comptes, approuve lesdits rapports, les comptes annuels tels qu'ils sont présentés, desquels il découle un bénéfice de 388.322,13 francs.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, conformément aux statuts décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la façon suivante :

- Dotation à la RESERVE LEGALE.....19.416,10 F
- Dotation à la RESERVE FACULTATIVE 368.906,03 F

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne quitus entier et définitif au conseil d'Administration, à la société JANNY MARQUE ET ASSOCIES et à Monsieur Pierre MARQUE, administrateurs jusqu'au 26 juillet 2000, à Monsieur Marcel BLOMME administrateur jusqu'au 26 juillet 2000, à Monsieur Hervé BARDIN, administrateur jusqu'au 26 juillet 2000, à Madame Frédérique BLOMME et Monsieur Henri BEBEY, administrateurs depuis le 26 juillet 2000 et à Monsieur Philippe TRUFFIER, administrateur, pour leur gestion au cours de l'exercice écoulé, et au Commissaire aux comptes pour son mandat relatif à ce même exercice.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte du rapport qui lui a été fait par le commissaire aux Comptes sur les opérations visées à l'article 101 de la Loi du 24 Juillet 1966, et approuve, en tant que besoin est, les opérations dont il s'agit.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée prend acte que les comptes de l'exercice clos le 30 septembre 2000 ne comportent pas de dépenses non admises dans les charges déductibles au regard de l'article 39-4 du Code Général des Impôts et qu'il n'a été procédé à aucune répartition de dividendes au titre des trois exercices antérieurs.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

SIXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie purement et simplement la nomination de Madame Frédérique BLOMME en qualité d'administrateur en remplacement de la SOCIETE JANNY MARQUE ET ASSOCIES, décidée par le conseil d'administration du 26 juillet 2000.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

FB

SEPTIEME RESOLUTION

L'assemblée générale ratifie purement et simplement la nomination de Monsieur Henri BEBEY en qualité d'administrateur en remplacement de Monsieur Pierre MARQUE, décidée par le conseil d'administration du 26 juillet 2000.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

HUITIEME RESOLUTION

Le mandat du commissaire aux comptes titulaire la société S.T.C. venant à expiration à l'issue de la présente assemblée, les actionnaires décident de son renouvellement pour une durée de six exercices.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

NEUVIEME RESOLUTION

Le mandat du commissaire aux comptes suppléant Monsieur LEVELLE venant à expiration à l'issue de la présente assemblée, les actionnaires décident de ne pas renouveler son mandat et de nommer en qualité de nouveau commissaire aux comptes suppléant Madame Valérie BOUDOUL-SCHATTEMAN, 156 chaussée Pierre Curie 59200 TOURCOING, aux fonctions de commissaires aux comptes suppléant pour une durée de six exercices.

CETTE RESOLUTION MISE AUX VOIX EST ADOPTEE A L'UNANIMITE.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

DE TOUT CE QUE DESSUS, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé après lecture.

FB